



## OBJECTIF(S)

- Analyser le contenu, les limites et conséquences de l'arrêté du 10 janvier 2017 portant sur l'affichage et la publicité des prix entré en vigueur le 1er avril 2017 et les Modifications apportées par l'arrêté du 22 janvier 2022.

## NIVEAU & PUBLIC

### ESSENTIEL

Toutes personnes intervenant dans un relation Vendeur/  
Acquéreur ou Bailleur/Locataire.

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 2 heures

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en viager

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 75 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 125 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques
- Historique des réglementations sur la législation et l'affichage des prix

### I - LES DISPOSITIONS ET LE CONTEXTE DE L'ARRÊTÉ DU 18 JANVIER 2017

- Public et Activités visés
- Contenu et Précisions sur l’Affichage
- Affichage barème Son contenu
- Affichage Vitrine
- Affichage site Internet

### II - LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR L'ARRÊTÉ DU 22 JANVIER 2022

- Les modifications
- Quelles évolutions ?

### III - ANNONCES - PUBLICITÉS

- Annonces Vente au regard de l'arrêté sur la publicité des prix
- Annonces Location au regard de l'arrêté sur la publicité des prix
- Annonces location en zone de référence de loyer
- Les autres obligations en matière de publicité : Loi Climat et Résilience
- Évolutions à venir

### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT